Ambassade d'Allemagne
Antananarivo

État : octobre 2026

Fiche d'information

Visa national pour études (§ 16b AufenthG)

Remarques générales

− Le dépôt de la demande doit s'effectuer en personne, sur rendez-vous pris au préalable via notre site Internet.
− Tous les documents qui ne sont pas rédigés en allemande, anglais ou français doivent être accompagnés d'une traduction en allemand.
− La représentation diplomatique ou consulaire se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.
− Le délai de traitement habituel est d'environ 3 semaines, voire plus dans certains cas. Il est donc recommandé de déposer sa demande suffisamment tôt, mais au plus tôt 6 mois avant la date d'entrée prévue.
− Il n'est pas nécessaire de réserver un vol pour déposer une demande de visa ; veuillez procéder à la réservation uniquement après avoir obtenu votre visa.
− Nous vous prions de ne pas solliciter d'informations sur l'état d'avancement de votre dossier pendant le délai de traitement habituel. Ces demandes engendrent une charge de travail supplémentaire importante pour le service des visas et ne pourront donc pas faire l'objet d'une réponse.
− Les dossiers incomplets entraînent un retard dans la procédure et peuvent conduire à un refus. Veillez donc à déposer un dossier complet.

Les étudiants étrangers admis dans un établissement d'enseignement supérieur allemand (le cas échéant, avec un cours de langue préparatoire aux études) ou acceptés dans un *Studienkolleg* (cours préparatoire universitaire) peuvent demander un visa pour effectuer des études en Allemagne. Il est conseillé d'entreprendre les démarches pour obtenir cette admission ou cette acceptation le plus tôt possible.
Pendant la durée de leurs études, les étudiants sont autorisés à exercer une activité professionnelle accessoire, dans la limite de 20 heures par semaine.
Une fois leurs études terminées, ils ont la possibilité de rechercher un emploi en Allemagne.
Si vous n'avez pas encore été admis à suivre des études en Allemagne, vous pouvez vous y rendre pour suivre un cours de langue préparatoire. Ce séjour est limité à un an et l'exercice d'une activité professionnelle n'est autorisé que pendant les périodes de vacances. Il est également possible de se rendre en Allemagne dans le cadre d'une candidature à des études, par exemple pour participer à des examens d'admission. Si, au cours de ce séjour, vous obtenez une admission pour des études, vous pourrez alors obtenir un titre de séjour pour études en Allemagne.

La liste ci-dessous vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de candidature est complet. Tous les documents y figurant doivent être présentés dans la forme et l'ordre demandés, sans être agrafés.

Liste de vérification
Tous les documents doivent être présentés en original. Ils vous seront restitués après le dépôt de votre demande. Sauf indication contraire, aucune copie supplémentaire n'est requise. Toutefois, les documents qui ne sont pas au format DIN A4 ou qui sont plastifiés doivent également être fournis sous forme de copie au format DIN A4.
☐ un formulaire de demande, incluant les informations requises en vertu de l'article 54 de la loi sur le séjour (AufenthG), dûment rempli et signé. Veuillez utiliser à cet effet notre formulaire de demande numérique.
☐ une photo d'identité biométrique récente, datant de moins de 6 mois, sur fond blanc, au format 45 x 35 mm
☐ Passeport en cours de validité (signé par le titulaire et comportant au moins 3 pages entièrement vierges), dont la durée de validité dépasse d'au moins 3 mois celle du visa.
☐ une copie simple de la page d'identité de votre passeport en cours de validité
Pour les études / le Studienkolleg :
☐ Admission aux études / au cours préparatoire universitaire (*Studienkolleg*). La présentation d'une version imprimée de la lettre d'admission électronique suffit.
☐ Justificatif de la langue d'enseignement et du niveau linguistique requis (lettre d'admission, règlement des examens ou attestation de l'université), accompagné d'une attestation de langue* conforme aux conditions d'inscription ; **ou** ☐ Inscription à un examen de langue en Allemagne, conformément aux exigences précisées dans la lettre d'admission, ainsi que des justificatifs des cours de langue suivis*.
Autrement, dans le cadre d'un cours de langue préparatoire aux études :
☐ Justificatif d'admission à un cours de langue préparatoire aux études (au moins 18 heures de cours par semaine)
☐ Justificatif des connaissances en allemand déjà acquises
☐ Échanges par e-mail avec l'université ou confirmation de candidature
Autre possibilité dans le cadre d'une candidature à des études :
☐ Justificatifs d'invitations à des épreuves d'admission ou équivalent
☐ Justificatifs de compétences linguistiques dans la langue d'enseignement
☐ Pour les étudiants en art ou en musique : justificatifs du parcours artistique ou musical antérieur (par ex. obtention de prix, participation à des concours)
En outre, pour toutes les finalités susmentionnées :
☐ CV en allemand, français ou anglais

☐ Une lettre de motivation rédigée par vos soins, en allemand, en français ou en anglais
☐ Justificatif de ressources financières suffisantes : Pour un séjour en Allemagne, il est nécessaire de disposer d'au moins 992 € nets par mois. Lors du dépôt de la demande, il convient de justifier de ressources financières couvrant au moins une année, soit un montant minimal de 11 904 € (par exemple via une bourse, un compte bloqué ou un engagement formel de prise en charge). Pour un séjour d'une durée inférieure à 12 mois, ce montant est réduit en conséquence. Pour les candidats aux études, le montant requis est plus élevé : ils doivent disposer d'au moins 1 091 € nets par mois.
☐ Diplômes d'études ou de formation (diplôme de fin d'études et attestation de grade universitaire), certificats d'inscription ou justificatifs de congé d'études
☐ Justificatif d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu à l'étranger (Baccalauréat / HSC)
☐ Justificatif d'une couverture d'assurance maladie suffisante : Si vous souhaitez bénéficier du régime légal d'assurance maladie en tant qu'étudiant(e), veuillez noter que cette couverture ne prend effet qu'à partir du moment où vous établissez votre résidence en Allemagne et que vous êtes immatriculé(e) à l'université. Comme cette date ne peut être déterminée avec précision à l'avance, vous devez **impérativement** justifier d'une **assurance maladie privée** (par exemple, une assurance dite « Incoming ») **couvrant une période de 12 mois à compter de la date de votre arrivée en Allemagne**. La nature et l'étendue de cette couverture doivent être équivalentes à celles du régime légal d'assurance maladie
☐ Le cas échéant, justification de la résidence habituelle au moyen d'un titre de séjour en cours de validité, si vous ne possédez pas la nationalité malgache ou mauricienne.
☐ Frais de visa d'un montant de 75 €
- En cas de dépôt de la demande à Madagascar, le paiement doit être effectué au taux de change du jour, exclusivement en ariary (MGA), en espèces et pour le montant exact ; tous les billets doivent être en très bon état.
- Si vous déposez votre demande à Maurice, veuillez consulter le site Internet du prestataire de services de visa TLS pour connaître les tarifs actuels des visas et des frais de service, exprimés en roupies (MUR).

** Dans le cadre de la procédure de demande de visa, les compétences linguistiques doivent être attestées par un certificat reconnu, délivré par un organisme certifié par l'« Association of Language Testers in Europe » (ALTE) – par exemple le Goethe-Institut e.V., le Forum culturel autrichien, un organisme affilié à telc GmbH ou un institut TestDaF. Les compétences en langue anglaise peuvent, en outre, être justifiées par le TOEFL.*

Exclusion de responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche reposent sur les connaissances et les évaluations disponibles au moment de sa rédaction. Aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude, notamment en raison d'évolutions législatives survenues depuis lors. Seule la version en langue allemande fait foi.